

Dossier complet
GRAND PRIX NATURA 2000
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)
Candidature de la DDCS du Calvados

A. Renseignement relatif à l'action :

Titre de l'action :

**ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES CONCERNES PAR
L'EVALUATION DES INCIDENCES**

Nom du site Natura 2000 concerné :

Site Fr2500091 « Vallée de l'Orne et ses affluents »

Nom du président de Copil :

Monsieur QUINTIN Christophe, directeur de la DREAL de Basse-Normandie
christophe.quintin@developpement-durable.gouv.fr

Identification de l'opérateur ou animateur :

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes
<http://valleeorneaffluents.n2000.fr/>

Contact et sites internet :

Monsieur LEROY Benjamin
Conseiller d'Animation Sportive
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados (DDCS 14)
Pôle Jeunesse Sport et Vie Associative
02 31 52 74 21
www.calvados.pref.gouv.fr/sections/calvados/ddcs

B. Contenu détaillé de l'action :

I. PRESENTATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE DU SITE NATURA 2000

L'action a été initiée sur le site Natura 2000 Fr2500091 « Vallée de l'Orne et ses affluents » puis elle a été étendue aux 25 sites Natura 2000 du département du Calvados.

Le site « Vallée de l'Orne et ses affluents » repose sur la moyenne vallée de l'Orne, dans le secteur dénommé la Suisse normande en raison de ses reliefs marqués. Ces reliefs ont conduit au développement d'une mosaïque de milieux naturels très intéressants, d'influence tantôt nordique, tantôt méridionale selon l'exposition des terrains :

- des landes et des escarpements rocheux,
- des rivières au caractère torrentiel,
- des forêts acidophiles ou de ravins,
- des prairies fauchées ou pâturées, sur coteaux secs ou en fond de vallée.

Fort de tous ces milieux, 18 habitats naturels et 15 espèces animales relevant de la directive Habitats ont été identifiés sur ce site, dont le DocOb a été achevé en 2009. Les enjeux portent essentiellement sur le maintien d'une agriculture extensive, sur l'amélioration de la qualité de l'eau et sur le développement maîtrisé des loisirs.

La topographie offre en effet de multiples supports aux activités de pleine nature : vol libre ou escalade sur les falaises, randonnée pédestre ou VTT sur les versants, canoë-kayak en rivière (50 000 descentes par an)... il y en a pour tous les goûts.

Ces caractéristiques ont conduit des bénévoles à organiser, pour la première fois en 2011, une manifestation grand public permettant de valoriser et d'expérimenter l'ensemble de ces activités sur deux journées. Le renforcement du cadre réglementaire sur les évaluations d'incidences a été anticipé par les organisateurs et l'éventail des activités concernées permettait une expérimentation très instructive, susceptible d'intéresser d'autres organisateurs de manifestations, ailleurs dans la région.

II. DESCRIPTION PRECISE DE L'ACTION ET DES ACTEURS

Les directives européennes liées à Natura 2000 ont conduit l'Etat français à prendre des mesures visant à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. L'évolution de ce contexte réglementaire a impacté directement les organisateurs de manifestations sportives.

Le décret n°2010-365 du 09/04/2010 fixe le dispositif réglementaire. Sont soumis à Evaluation d'Incidences (EI) les organisateurs de manifestations sportives inclus dans une des listes suivantes :

- liste nationale, applicable depuis le 1er août 2010,
- liste locale terrestre : arrêté départemental pris le 13 juillet 2011,
- liste locale maritime : arrêté pris par le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord le 23 juin 2011.

La DDCS14¹ s'est engagée dans une démarche globale proactive en vue de diffuser et vulgariser l'information afin de concilier la promotion d'une pratique sportive maîtrisée et les enjeux environnementaux.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

1. accompagner les associations sportives organisatrices de manifestations sportives concernées par l'Evaluation des Incidences,
2. activer et animer le réseau des acteurs concernés par Natura 2000 dans le domaine sportif.

MISE EN OEUVRE :

Étape n°1 : Expérimentation de la première Evaluation des Incidences d'une manifestation sportive terrestre :

La DDCS a accompagné la première évaluation des incidences terrestre dans le cadre d'activités sportives ou de loisirs réalisée dans le département sur la manifestation multisports « Suisse Normande – Le Raid » qui s'est déroulée le 7 et 8 mai 2011.

Pour cela elle a provoqué des rencontres entre l'association organisatrice et l'animateur du site Natura 2000 « Vallée de l'Orne et ses affluents » (CPIE² des Collines Normandes) afin de définir les impacts potentiels du raid sur les habitats et les espèces d'intérêt européen et de convenir de mesures de réductions ou d'évitements appropriées.

Période = janvier à mai 2011

Étape n°2 : Retour d'expérience et validation de la démarche :

¹ Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados (DDCS14)

² Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

La DDCS a réuni les différents acteurs autour de l'expérimentation pour :

- valider le travail réalisé et les mesures proposées,
- clarifier le rôle de chacun des acteurs pour l'accompagnement et l'instruction des prochaines Evaluations d'Incidences.

Les acteurs impliqués : DDCS, DDTM³, DREAL⁴, préfecture, DRJSCS⁵ ainsi que l'organisateur de la manifestation et le CPIE (opérateur du site Natura 2000)

Période = juin 2011

Étape n°3 : Diffusion et vulgarisation de la démarche et des informations liées aux Evaluations des Incidences des manifestations sportives :

Après avoir effectué un état des lieux pour cibler les organisateurs potentiels de manifestations sportives dans ou à proximité des sites Natura 2000, la DDCS a constitué des outils de communication destinés à délivrer une primo information sur la thématique.

En partenariat avec la DREAL et la DRJSCS, les outils suivants ont vu le jour :

- créations de pages Internet dédiées,
- création d'un dépliant pédagogique « *organisateur de manifestations, êtes-vous concernés par l'Évaluation des Incidences ?* ». (1000€ de budget)

Le document a été diffusé en format papier et numérique auprès des structures organisatrices de manifestations ainsi qu'auprès des acteurs concernés par l'accompagnement ou l'instruction des Evaluation des Incidences (environ 400 courriers).

Période = septembre 2011-février 2012

Étape n°4 : Animation du réseau d'acteurs impliqués dans l'Évaluation des Incidences des manifestations sportives :

La DDCS du Calvados s'est positionnée comme un acteur incontournable à l'interface entre le mouvement sportif et les autres services de l'Etat. Elle a impulsé un réseau composé de membres variés (bénévoles, professionnels, institutionnels, collectivités) issus de champs différents : sportif, environnement, domaine terrestre, domaine maritime etc.

Cette collaboration s'est illustrée par la tenue d'une réunion publique co-animée par la DDCS, la DREAL et la DRJSCS à destination des acteurs concernés par les Evaluations des Incidences le 21 mars 2012.

Période = septembre 2011 – mars 2012

III. ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTERE INNOVANT ET TRANSPOSABLE AU SEIN DU RESEAU NATURA 2000

Les DDCS ne sont pas, à priori, les interlocuteurs principaux des thématiques liées à Natura 2000. Or, cette action démontre que le milieu sportif est directement concerné par les évaluations des incidences. En effet, plus de 20% des manifestations sportives terrestres du Calvados se situent dans une commune concernée par un site Natura 2000.

C'est la raison pour laquelle le pôle « Jeunesse, Sport et Vie Associative » de la DDCS14 s'est engagé dans une démarche expérimentale pour contribuer à la fois au développement maîtrisé du sport sur son territoire et à la préservation de l'environnement.

³ Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM)

⁴ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

⁵ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Le travail collaboratif effectué avec les organisateurs du raid multisports, les gestionnaires de sites naturels et les différents services instructeurs a servi de base commune pour :

- l'élaboration d'outils,
- la validation de la démarche d'accompagnement,
- la validation de la démarche d'instruction de l'évaluation des incidences.

Cette action, pilotée par la DDCS a mis en relation différents acteurs professionnels, bénévoles et institutionnels confrontés à des problématiques diverses et jouant respectivement un rôle auprès des sites Natura 2000. L'ambition de ce projet est de dépasser l'aspect réglementaire de l'évaluation des incidences pour favoriser une double prise de conscience :

- pour les organisateurs : la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux afin de proposer une pratique sportive adaptée et responsable,
- pour les instructeurs et opérateurs de site Natura 2000 : prendre conscience de l'intérêt de la pratique sportive comme vecteur de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

En ces termes, les DDCS ont toutes leur place encourageant ainsi la cohésion sociale et le développement durable en conciliant la promotion du sport et une éducation citoyenne et responsable des usagers.

IV. ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le déroulement des quatre étapes successives démontre l'évolution du projet qui naît autour d'une expérimentation concrète et tend progressivement vers une démarche globale et transversale. La démarche enclenchée et les outils réalisés sont diffusés au sein de plusieurs réseaux :

Au niveau local :

- Cellule régionale des sports de nature, pilotée par la DRJSCS où sont invités les collectivités et le mouvement sportif,
- les divers services instructeurs qui diffusent le dépliant réalisé (1600 exemplaires) : DDCS, DRJSCS, DDTM, préfecture et sous-préfectures, mouvement sportif.

Au niveau national :

- sur le réseau interne des référents des sports de nature rattaché au ministère des sports,
- via les revues spécialisées et le « groupement national des raids multisports de nature » dont fait partie l'association « Suisse Normande – Le Raid ».

Par ailleurs, l'association « Suisse Normande – Le Raid » prolonge son implication en s'engageant désormais dans une organisation éco-responsable de ses manifestations. Elle utilise l'outil ADERE⁶ et s'inspire de la *stratégie nationale de développement durable* du ministère des sports.

Cet exemple démontre bien l'opportunité des liens entre la structuration du sport, la valorisation d'un territoire et la sensibilisation à l'environnement.

V. ELEMENTS ANNEXES PERMETTANT AU JURY D'EVALUER LA PROPOSITION

Voir les éléments suivants annexés au dossier :

- le power point de la réunion du 21 mars 2012 effectuée au sein de la DDCS 14,
- la carte des manifestations sportives soumises à procédure administrative situées dans une commune concernée par un site Natura 2000 (chiffres de 2009),
- la version électronique du dépliant.

⁶ Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evénements (ADERE)